

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2414

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 8

À l'alinéa 30, substituer à la cinquième occurrence du mot :

« les »

le mot :

« ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.